Règlement intérieur de l'association l'Envol de la grue Blanche

Modification AGE du 19 janvier 2019



1/ Affiliation / adhésion

L'association est affiliée à une fédération de TAICHI CHUAN agréée par le ministère compétent. Il s'agit actuellement de la FAEMC. (Fédération des arts énergétiques et martiaux chinois.) Cette affiliation implique le respect de certaines règles, notamment en ce qui concerne :

La licence

o Elle doit être prise auprès de la Fédération agréée. Elle permet de bénéficier de l'assurance fédérale. Ainsi, tous les licenciés de la FAEMC sont couverts en responsabilité civile et individuelle accident.

o Elle est obligatoire pour la pratique du Taichi Chuan et du Qi Gong.

o La licence nécessite la remise d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Taichi Chuan ou du Qi Gong lors de la 1^{ère} adhésion. Pour les années suivantes, un questionnaire de santé fourni par la Fédération est à compléter. Pour les mineurs non émancipés, la présentation de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale est demandée

L'adhésion à l'association

Il est demandé, en plus de la licence et des cotisations, une adhésion annuelle obligatoire à l'association.

Cotisations

Chaque année, le CA peut proposer une révision du montant des cotisations, applicable à la rentrée suivante après décision de l'assemblée générale Elles peuvent être adaptées pour tenir compte de certaines situations particulières. Le paiement au trimestre est possible (voir tableau des cours et tarifs).

À titre exceptionnel, les adhérents qui indiquent ne plus pouvoir suivre les cours avant la fin de l'année sportive, pour motif grave – tel que d'ordre médical ou déménagement –, sont susceptibles d'obtenir le remboursement d'une partie des cotisations versées. La décision est prise par le bureau qui apprécie le bien-fondé de la demande au vu des justificatifs produits.

2/La pratique

Un cours d'essai est proposé à tout nouveau participant avant son adhésion. L'exercice de l'activité s'étend de septembre à juin hors vacances scolaires.

L'accès aux salles est exclusivement réservé aux membres de l'association à jour de leurs adhésions et cotisations. Les cours se déroulent sous la responsabilité de l'enseignant ou de la personne désignée par lui. Les séances libres qui pourraient se dérouler en extérieur, simplement organisées entre adhérents et sans professeur (ou moniteur ayant l'accord du professeur), n'engagent pas l'association. Elle ne saurait, à aucun titre, être tenue pour responsable. Il en est de même pour les effets et objets personnels apportés par les pratiquants, en cas de perte, de vol ou de dégradation.

3/Comportement, tenue et éthique

Il est rappelé que l'association s'interdit toute discrimination sous quelque forme que ce soit, et qu'elle est fondée à prononcer la radiation d'un adhérent pour motif grave ou disciplinaire.

Dans la salle, et particulièrement pendant le déroulement des cours, un comportement respectueux du professeur, des adhérents et de la pratique est attendu.

Les téléphones portables sont éteints ou placés sur vibreur. Par mesure d'hygiène et pour la propreté des locaux, des chaussures réservées à l'usage en intérieur sont indispensables. Les séances nécessitent une tenue adaptée et décente. Le port de bijoux et de montres est interdit.

4/ Les tarifs: voir le tableau joint.

Grille des tarifs Saison 2019-2020

Approuvé à l'AGE du 19 janvier 2019

tarif plein licence +adhésion cotisation totale	220 37				
cotisation totale	257				
	257	107	75	75	257
		42%	29%	29%	100%
réduction 20 %	44	0			
tarif 20 %	176				
licence + adhésion	37				
cotisation totale	213	89	62	62	213
		89	62	62	
		A la rentrée	15 janvier	15 mars	
ļ	tarif 20 % licence + adhésion	tarif 20 % 176 licence + adhésion 37	tarif 20 % 176 licence + adhésion 37 cotisation totale 213 89	tarif 20 % 176 licence + adhésion 37 cotisation totale 213 89 62	tarif 20 % 176 licence + adhésion 37 cotisation totale 213 89 62 62

2			A la rentrée	15 janvier	15 mars	
Taichi Chuan	tarif plein	295				
+	licence +adhésion	37				
Qi Gong	cotisation totale	332	140	96	96	332
			42%	29%	29%	100%
	réduction 20 %	59				
	tarif 20 %	236				
	licence + adhésion	37				
	cotisation totale	273	115	79	79	273

			A la rentrée	15 janvier	15 mars	
Qi Gong	tarif plein	150				
(1 cours)	licence +adhésion	37				
	cotisation totale	187	79	54	54	187
			42%	29%	29%	100%
	réduction 20 %	30				
	tarif 20 %	120				
	licence + adhésion	37				
	cotisation totale	157	66	45	45	157

			A la rentrée	15 janvier	15 mars	
Qi Gong	tarif plein	225				
(2 cours)	licence +adhésion	37				
	cotisation totale	262	110	76	76	262
			42%	29%	29%	100%
	réduction 20 %	45				
	tarif 20 %	180				
	licence + adhésion	37				
	cotisation totale	217	91	63	63	217

Tarif réduit :

20 % de réduction sur le tarif (hors adhésion et licence = 37 euros) pour la $2^{\rm éme}$ personne de la famille.

20 % de réduction pour les étudiants boursiers, les demandeurs d'emploi et les personnes handicapées. (sur justificatif).